



Point 5.1 de l'ordre du jour provisoire

**COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE**

Douzième session ordinaire

Rome, 19 – 23 octobre 2009

**SUITE DONNÉE À LA CONFÉRENCE TECHNIQUE INTERNATIONALE SUR
LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE**

Table des matières

	Paragraphes
I. INTRODUCTION	1 - 4
II. RAPPORT SUR LES RÉSULTATS DE LA CONFÉRENCE TECHNIQUE INTERNATIONALE	5 - 13
III. APPUI APPORTÉ PAR LA FAO À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL AU NIVEAU NATIONAL	14 - 51
IV. FINANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL	52 - 60
V. AVIS DEMANDÉS	61

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

I. INTRODUCTION

1. En septembre 2007, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a organisé à Interlaken (Suisse) la Conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Conférence technique internationale). Cette Conférence technique internationale, accueillie par le gouvernement suisse, s'est félicitée de *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde (L'état des ressources zoogénétiques)* et a adopté le *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques (Plan d'action mondial)* et la *Déclaration d'Interlaken sur les ressources zoogénétiques (Déclaration d'Interlaken)*. Par la suite, la Conférence de la FAO, à sa trente-quatrième session, s'est félicitée de *L'état des ressources zoogénétiques* et a approuvé le *Plan d'action mondial*.¹

2. Le *Plan d'action mondial* distingue quatre Domaines prioritaires, à savoir: 1) la caractérisation, l'inventaire et la surveillance des tendances et des risques associés; 2) l'utilisation et la mise en valeur durables; 3) la conservation; et 4) les politiques, les institutions et le renforcement des capacités. Dans la *Déclaration d'Interlaken*, les pays et les organisations s'engagent à mettre en œuvre le *Plan d'action mondial*.

3. Le *Plan d'action mondial* préconise la fourniture d'une assistance technique, notamment aux pays en développement ou en transition, afin de les aider à mettre en œuvre le *Plan d'action mondial*. La *Déclaration d'Interlaken* reconnaît que les gouvernements sont responsables au premier chef de la mise en œuvre de ce *Plan d'action* et prend acte de l'importance cruciale de l'appui apporté par la FAO à leurs efforts dans ce domaine.

4. Le présent document fait le point des activités, partenariats et projets entrepris par la FAO pour appuyer la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* depuis la onzième session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) et la Conférence technique internationale. Les informations sont présentées par domaines stratégiques prioritaires du *Plan d'action mondial*. Des informations plus détaillées sur les activités menées entre janvier et août 2009 et entre novembre 2006 et décembre 2008 sont fournies dans le document intitulé *Rapport détaillé sur les activités menées par la FAO pour donner suite à la Conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques*.²

II. RAPPORT SUR LES RÉSULTATS DE LA CONFÉRENCE TECHNIQUE INTERNATIONALE

Conférences et réunions

5. Conformément aux recommandations formulées par la Conférence technique internationale,³ des représentants du gouvernement suisse et de la FAO ont fait rapport sur les résultats de cette Conférence à plusieurs conférences et réunions intergouvernementales et à l'occasion d'autres événements.

6. Le *Plan d'action mondial* a été approuvé par le Conseil de la FAO à sa cent trente-troisième session⁴ et par la Conférence de la FAO à sa trente-quatrième session,⁵ dans sa Résolution 12/2007. La Conférence de la FAO a demandé à la Commission « de superviser et d'évaluer la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* et d'indiquer à la session de 2009 de la

¹ CGRFA/WG-AnGR-5/09/Inf. 9

² CGRFA/WG-AnGR-5/09/Inf. 2.

³ ITC-AnGR/07/REP, paragraphe 26

http://www.fao.org/ag/AGInfo/programmes/en/genetics/documents/Interlaken/Final_Report_en.pdf

⁴ CL 133/INF/8, <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/meeting/012/k1014e.pdf>, CL 133/INF/9,

<ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/meeting/012/k1073e.pdf>, CL 133/REP, <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/meeting/012/k0667e.pdf>, paragraphes 54–58.

⁵ CGRFA/WG-AnGR-5/09/Inf. 9.

Conférence les mesures prises pour donner suite à la Conférence d'Interlaken » (Résolution 12/2007, par. 2). En outre, la Conférence a reconnu le rôle important que jouent les petits éleveurs, en particulier dans les pays en développement, en tant que gardiens de la plus grande partie de ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture du monde pour l'utilisation, la mise en valeur et la conservation des ressources de l'élevage. Elle a demandé à la Commission des ressources génétique pour l'alimentation et l'agriculture de traiter cette question dans le rapport à la Conférence de la FAO à sa session de 2009. L'Organe subsidiaire sur les avis scientifiques, techniques et technologiques de la Convention sur la diversité biologique, à sa treizième session⁶, et la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique, à sa neuvième session, ont accueilli favorablement le *Plan d'action mondial* en tant que cadre internationalement convenu énonçant les priorités stratégiques pour l'utilisation, la mise en valeur et la conservation durables des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que les dispositions en vue de leur exécution et de leur financement.⁷

7. Le *Plan d'action mondial* a également été bien accueilli par l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, à sa deuxième session⁸, et par l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, à sa septième session.⁹ Le gouvernement suisse et la FAO ont présenté des rapports sur les résultats de la Conférence technique internationale à la Commission du développement durable, à sa seizième session,¹⁰ (10), ainsi qu'à la Convention alpine, à sa réunion de 2008.¹¹

8. Le *Plan d'action mondial* a été approuvé par le Groupe consultatif sur la recherche agricole internationale (GCRAI). Il a également été présenté à plusieurs conférences et organes scientifiques et techniques, comme indiqué dans le document intitulé *Rapport détaillé de la FAO sur les activités menées par la FAO pour donner suite à la Conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*.¹²

9. Outre *L'état des ressources zoogénétiques*, la FAO a publié une version « abrégée » et des prospectus en six langues. La Conférence technique internationale lui a demandé de donner une large distribution à ces publications, dans leur présentation aussi bien électronique qu'imprimée.¹³ Elle a insisté pour que *L'état des ressources zoogénétiques mondiales* soit traduit dans toutes les langues officielles de la FAO et a instamment prié les donateurs de mettre des ressources à la disposition de la FAO à cette fin.

10. Le gouvernement chinois a fait traduire *L'état des ressources zoogénétiques mondiales* en chinois. Des versions arabe¹⁴ et française¹⁵ de ce rapport ont été réalisées grâce à des fonds fournis par les États-Unis d'Amérique, la Norvège et la FAO. La version arabe a été produite en collaboration avec le Centre international de recherches agricoles dans les régions sèches (ICARDA). L'offre de l'Institut russe de recherche sur l'élevage (Fédération de Russie) en vue de la production de la version russe, dont une importante contribution en nature, a été acceptée. La traduction en espagnol sera financée par la FAO, tandis que la composition et l'impression seront prises en charge par le gouvernement espagnol.

⁶ UNEP/CBD/SBSTTA/13/2, <http://www.cbd.int/doc/meetings/cop/cop-09/official/cop-09-03-en.doc>

⁷ UNEP/CBD/COP9/L.34, <http://www.cbd.int/decisions/cop9/?m=COP-09&id=11644&lg=0>

⁸ IT/GB-2/07/Report, <ftp://ftp.fao.org/ag/agp/planttreaty/gb2/gb2repe.pdf>, paragraphe 16-18.

⁹ Instance permanente sur les questions autochtones, Rapport de la septième session (21 avril – 2 mai 2008), Conseil économique et social, paragraphe 85,

<http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N08/338/82/PDF/N0833882.pdf?OpenElement>

¹⁰ http://www.un.org/esa/sustdev/csd/csd16/statements/swiss_6may_agriculture.pdf

¹¹ http://www.alpenkonvention.org/page7_fr

¹² CGRFA/WG-AnGR-5/09/Inf. 2

¹³ ITC-AnGR/07/REP, paragraphe

¹⁴ <http://www.fao.org/docrep/011/a1250a/a1250a00.htm>

¹⁵ <http://www.fao.org/docrep/011/a1250f/a1250f00.htm>

11. Le *Plan d'action mondial* et la *Déclaration d'Interlaken* ont été publiés sous forme imprimée et sont accessibles par voie électronique dans les archives de documents de la FAO¹⁶, dans les six langues officielles de l'Organisation. Toutes les versions actuellement disponibles de *L'état des ressources zoogénétiques* et sa version « abrégée » sont aussi disponibles par voie électronique.

12. Plusieurs coordonnateurs nationaux pour les ressources zoogénétiques (coordonnateurs nationaux) ont fait établir des traductions de la version abrégée de *L'État des ressources zoogénétiques*, du *Plan d'action mondial* et de la *Déclaration d'Interlaken*, ainsi que d'autres produits d'information, au titre d'accords avec la FAO concernant l'utilisation des langues autochtones. En juillet 2009, on pouvait s'en procurer des copies en allemand, danois, japonais et polonais.^{17 18} D'autres produits d'information sont en préparation en Bahasa indonésien, coréen, grec, hindi, portugais, roumain, tchèque et thaïlandais.

13. La FAO a élaboré et largement diffusé un certain nombre de produits de communication pour sensibiliser l'opinion aux questions relatives aux ressources zoogénétiques et aux résultats de la Conférence technique internationale¹⁹. Ces produits ont été distribués à l'occasion d'un certain nombre de conférences et de réunions internationales. Qui plus est, des coordonnateurs nationaux de divers pays, ainsi que des organisations sous-régionales, ont demandé du matériel d'information pour des ateliers et séminaires nationaux.

III. APPUI APPORTÉ PAR LA FAO À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL AU NIVEAU NATIONAL

14. Le *Plan d'action mondial* note que la FAO joue un rôle capital en aidant les pays à l'appliquer, notamment en facilitant la collaboration et l'établissement de réseaux à l'échelle mondiale et régionale, en appuyant l'organisation de réunions intergouvernementales, en tenant à jour et en affinant le Système d'information sur la diversité génétique des animaux domestiques (DAD-IS), en élaborant des produits de communication, en proposant des directives et une assistance technique, en coordonnant des programmes de formation, en encourageant le transfert de technologies relatives à l'utilisation, à la mise en valeur et à la conservation durables des ressources zoogénétiques et en coordonnant l'établissement des rapports sur la situation et les tendances mondiales des ressources zoogénétiques.²⁰

Domaine prioritaire 1: Caractérisation, inventaire et surveillance des tendances et des risques associés

15. Avec l'appui du gouvernement allemand, la FAO réalise au Cambodge, en Égypte et en Ouganda des études qui visent à décrire les petits systèmes de production de volailles et à réaliser la caractérisation phénotypique et génétique des populations locales de volaille. Une réunion des experts internationaux de la caractérisation des volailles a été organisée à Rome, en juin 2009, pour examiner les conclusions de ces études.

16. Avec le soutien financier du gouvernement australien et la coopération de l'Institut international de recherche sur l'élevage (ILRI), la FAO apporte son appui au Secrétariat général

¹⁶ <http://www.fao.org/docrep/010/a1404e/a1404e00.htm>

¹⁷ <http://www.fao.org/docrep/010/a1260e/a1260e00.htm>

¹⁸ <http://www.fao.org/docrep/010/a1250e/a1250e00.htm>

¹⁹ *Plan d'action mondial*: 9 000 copies; *L'État des ressources zoogénétiques*, rapport intégral: 3 000 copies; *L'État des ressources zoogénétiques*, sur CD-ROM: 8 200 copies; *L'État des ressources zoogénétiques*, version abrégée: 8 000 copies; *L'État des ressources zoogénétiques*, brochure: 7 000 copies; brochure et fiches d'information: 2 000 copies.

²⁰ *Global Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*, paragraphes 22 et 23, *Priorité stratégique 14*, paragraphes 58 à 61. <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/010/a1404e/a1404e00.pdf>

de la Communauté du Pacifique pour procéder à la caractérisation des races locales de porcins et de volailles de quatre pays du Pacifique sud-ouest.²¹

17. La Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture (AGE) continue d'appuyer, avec la participation de l'Institut international de recherche sur l'élevage (ILRI), la caractérisation phénotypique et génétique de races d'ovins et de caprins dans huit pays d'Asie et du Proche-Orient.²² Elle soutient également des projets de coopération technique au niveau national qui visent la caractérisation des ressources zoogénétiques de cinq pays.²³

18. Afin de faciliter l'analyse mondiale de la diversité des espèces grâce à la caractérisation génétique moléculaire, la FAO continue de promouvoir l'utilisation à l'échelon international d'ensembles de marqueurs microsatellites standards pour différentes espèces animales, en partenariat avec la Société internationale de génétique animale et le Groupe consultatif de la FAO sur la diversité génétique animale et avec l'appui du projet « Évaluation mondiale de la biodiversité et de la conservation des animaux d'élevage (GLOBALDIV) » financé par la Commission européenne.

19. Les directives techniques concernant la caractérisation moléculaire sont en cours de révision en collaboration avec le Groupe consultatif de la Société internationale de génétique animale/FAO. Afin de compléter ces directives relatives à la caractérisation moléculaire, la FAO travaille à l'élaboration de directives pour la caractérisation phénotypique. Un projet préliminaire en espagnol a été mis en place avec l'appui du gouvernement espagnol.

Rapports sur la situation et les tendances des ressources zoogénétiques

20. Le *Plan d'action mondial* recommande que la Commission « reçoive régulièrement des rapports sur la situation et les tendances des ressources zoogénétiques nationales et sur les facteurs de changement afin de faire le point des progrès et de parachever les systèmes d'alerte et d'intervention rapide des pays concernant les ressources zoogénétiques ». ²⁴ La Conférence technique internationale a recommandé que la FAO continue d'actualiser les données sur la situation et les tendances mondiales et maintienne son appui aux pays en développement dans ce domaine de travail. ²⁵ À sa onzième session ordinaire, la Commission a demandé au Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Groupe de travail) de lui soumettre des recommandations sur la forme et la teneur des rapports futurs sur la situation et les tendances des ressources zoogénétiques, ainsi que des solutions pour mieux identifier les races menacées.

21. À sa cinquième session, le Groupe de travail a recommandé à la Commission de demander à la FAO de préparer des rapports de synthèse sur la situation et les tendances des ressources zoogénétiques en vue de chacune des sessions ordinaires de la Commission. Ces rapports devront être fondés sur des données et informations à jour fournies par les pays au moyen de DAD-IS, et suivre la structure du document *Rapport sur la situation et les tendances en matière de ressources zoogénétiques – 2008*²⁶ que la FAO avait préparé en vue de son examen par le Groupe de travail. Ces rapports feront le point sur les informations sur les races communiquées à la Base de données mondiale sur les ressources zoogénétiques, la diversité spécifique, les risques pesant actuellement sur les races, les tendances de leur catégorisation (locales, transrégionales, transnationales) et les tendances des risques menaçant les races. Le Groupe de travail a souligné la nécessité de mettre à jour régulièrement les données et informations

²¹ Les Fidji, le Samoa, les Tonga et Nioué.

²² Arabie Saoudite, Bangladesh, Chine, Indonésie, Iran (République islamique d'Iran), Pakistan, Sri Lanka et Viet Nam.

²³ Burkina Faso, Maroc, Pérou, Sri Lanka et Zambie.

²⁴ *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*, paragraphe 53.

²⁵ ITC-AnGR/07/REP, paragraphe 20.

²⁶ CGRFA/WG-AnGR-5/09/Inf. 7.

nationales relatives aux ressources zoogénétiques, et l'importance qu'il y avait à fournir un appui financier et technique aux pays en développement pour les aider à mettre à jour leurs données et informations.

Élaboration de systèmes nationaux d'alerte et d'intervention rapides pour les ressources zoogénétiques

22. Le *Plan d'action mondial* préconise la création ou le renforcement de systèmes d'alerte rapide. Aussi la FAO a-t-elle préparé le document *Élaboration de systèmes nationaux d'alerte et d'intervention rapides pour les ressources zoogénétiques*²⁷ en vue de la cinquième session du Groupe de travail. Le Groupe de travail a remercié la FAO du travail effectué pour préparer différentes options en vue de la mise en place de systèmes nationaux d'alerte et d'intervention rapides et a formulé plusieurs recommandations à l'intention de la Commission. Des directives visant à faciliter l'inventaire et le suivi des espèces au niveau national sont en cours d'élaboration avec la collaboration du Roslin Institute de l'Université d'Édimbourg (Royaume-Uni). Un avant-projet a été préparé par un groupe d'experts internationaux dont l'expérience présente un bon équilibre régional; il sera remanié pour tenir compte des résultats d'une conférence électronique qui se tiendra plus tard dans l'année.

23. Les données communiquées à DAD-IS au sujet des populations nationales des différentes races fournissent la trame d'un « outil d'alerte rapide » auquel tous les utilisateurs du système peuvent accéder. On y trouve des informations sur la situation de toutes les races pour lesquelles les données nécessaires ont été communiquées du point de vue des risques qu'elles encourent au niveau national autant que mondial. Les tendances des populations sont également indiquées pour chaque race. L'actualité de cet outil dépendra cependant de la fréquence à laquelle les données nationales seront mises à jour dans DAD-IS.

24. Le Groupe de travail a recommandé à la Commission de demander aux pays de procéder à des recherches et de faire rapport sur les causes profondes de l'érosion des ressources zoogénétiques. Une étude de fond intitulée *Threats to animal genetic resources – their relevance, importance and opportunities to decrease their impact*,²⁸ a été réalisée; elle identifie les principales menaces pesant sur les races d'animaux d'élevage et en décrit les dynamiques. Les cinq menaces majeures répertoriées sont celles liées à l'économie et aux marchés, les politiques d'élevage inadaptées, les stratégies de conservation insuffisantes, le manque de capacité institutionnelle pour gérer les ressources zoogénétiques et la raréfaction de la main-d'œuvre. L'importance de ces différentes menaces varie selon les régions. Les espèces sont généralement confrontées à plus d'une menace. Le document est établi d'après des questionnaires d'enquêtes réalisées en 2005 et en 2009, d'une conférence électronique du Réseau sur la diversité des animaux domestiques (DAD-Net) et des informations sur des races spécifiques fournies par les Coordonnateurs nationaux. Une classification des menaces a été établie sur la base de ces travaux en vue de son intégration dans DAD-IS.

25. La FAO a dispensé aux Coordonnateurs nationaux une formation à l'utilisation de DAD-IS dans le cadre d'ateliers régionaux organisés au Chili, en Éthiopie, en Lituanie et au Brésil ainsi que durant l'atelier mondial des Coordonnateurs nationaux qui s'est tenu avant la cinquième session du Groupe de travail. Un manuel révisé sur DAD-IS²⁹, actuellement en cours de traduction en français et en espagnol, leur a été fourni. Un appui technique a été apporté aux Coordonnateurs nationaux d'Afrique, du Proche-Orient et de la région Asie-Pacifique en vue de la mise à jour des bases de données nationales dans DAD-IS.

26. La FAO est membre du Réseau de systèmes d'information sur la biodiversité des animaux d'élevage (FABIS-net) financé par la Commission européenne, qui facilite l'établissement de

²⁷ CGRFA/WG-AnGR-5/09/4.

²⁸ Document de travail n° 50;

²⁹ http://www.fao.org/Ag/againfo/programmes/en/genetics/documents/DAD-IS_Manual_Jan092.pdf

systèmes d'information nationaux. À l'heure qu'il est, 16 pays³⁰ se sont dotés d'un système d'information national dans le cadre de FABIS-net. La FAO est responsable d'un ensemble d'activités visant à fonder FABIS-net sur des données géoréférencées et à mettre en place un module permettant une description détaillée des environnements de production pour chaque race animale d'élevage. Une réunion d'experts s'est tenue en mai 2008 pour compléter et affiner le système décrivant les environnements de production.³¹ Le nouveau module est en cours de construction et sera lancé au début de 2010, avec possibilité d'y incorporer des données. Il offrira des descriptions géoréférencées des races, de leur répartition et des environnements de production. Les descriptions textuelles de la répartition des races ont été géoréférencées. Ce module permettra aux Coordonnateurs nationaux de mettre à jour les données sur la répartition des races et offrira de nouvelles possibilités d'analyse des données.

27. La FAO contribue au Projet de partenariat 2010 pour l'élaboration d'indicateurs de la biodiversité que finance le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), un projet intersectoriel qui inclut une composante sur les ressources zoogénétiques. Ce projet contribuera à l'élaboration de directives pour la réalisation d'enquêtes et la surveillance, ainsi que d'outils et de méthodologies pour l'élaboration et la mise à l'essai de l'indicateur générique « tendances de la diversité génétique des animaux domestiques, des plantes cultivées et des espèces de poisson présentant un intérêt socioéconomique notable ». Une réunion d'experts a été prévue pour la fin 2009 afin de définir des indicateurs sur la base des données disponibles dans DAD-IS et de faire le point des autres données qu'il faudra peut-être réunir. Les Parties à la Convention sur la diversité biologique ont demandé que le projet fournisse des données sur les ressources zoogénétiques en vue de la prochaine édition des *Perspectives mondiales de la biodiversité*³² dont la parution est prévue pour le 22 mai 2010.

Domaine prioritaire 2: Utilisation durable et mise en valeur

28. Afin de répondre à la demande d'assistance technique et de mieux promouvoir l'utilisation, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques, la FAO a continué d'investir dans l'assistance technique aux pays, directement et avec la coopération d'autres organisations. Les projets de coopération technique (PCT) menés en Mongolie, au Myanmar et au Népal visaient l'amélioration génétique des vaches laitières par la mise en place de systèmes d'enregistrement de la généalogie et des performances, la remise en état des services d'insémination artificielle, l'appui à ces services, et l'amélioration de l'alimentation animale.

29. La Division mixte FAO/AIEA a appuyé des projets de coopération technique sur la sélection animale en Asie et en Afrique. Un soutien technique pour la gestion des ressources zoogénétiques, axé sur l'utilisation durable des races locales, a été apporté à 22 pays d'Afrique et à 13 pays d'Asie. En outre, la Division appuie des projets nationaux de coopération technique visant l'utilisation durable des ressources zoogénétiques dans 12 pays.

30. La FAO contribue au projet « Développement et application d'outils d'aide à la décision pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité génétique du bétail autochtone et des races sauvages apparentées qui a récemment démarré avec un financement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Ce projet vise à promouvoir l'utilisation durable des ressources zoogénétiques au Bangladesh, au Pakistan, à Sri Lanka et au Viet Nam.

Directives pour les stratégies de sélection animale

31. Avec l'appui financier du gouvernement norvégien, la FAO a poursuivi l'élaboration de directives sur l'adoption de stratégies de sélection du bétail pour la gestion durable des ressources zoogénétiques. Ces directives sont destinées à être utilisées par des décideurs et des organisations

³⁰ Autriche, Chypre, Estonie, Finlande, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie et Suisse.

³¹ Rapport de l'Atelier FAO/WAAP sur les descripteurs d'environnements de production pour les ressources zoogénétiques, <http://dad.fao.org/cgi-bin/getblob.cgi?sid=-1,593>

³² Décision IX/10 de la COP9, <http://www.cbd.int/decisions/?m=COP-09&id=11653&lg=0>

travaillant dans le développement de l'élevage. Elles aideront les pays intéressés à préciser les objectifs et les priorités, à identifier les conditions nécessaires à la mise en valeur durable des ressources zoogénétiques, à exploiter l'expérience de la valorisation des races dans d'autres pays intervenant dans des conditions analogues, et à trouver des conseils pratiques sur la mise en place ou l'amélioration des programmes de sélection. Les directives ont été discutées et validées à l'occasion de six ateliers tenus en France, en Inde, en Italie, au Kenya, au Pérou et en République-Unie de Tanzanie. Au total, 120 chercheurs, techniciens et décideurs de toutes les régions ont contribué à ce processus.

32. Le document *Projet de directives en vue de l'adoption de stratégies de sélection animale dans des systèmes de production à faible ou moyenne intensité d'intrants*³³ a été présenté à la cinquième session du Groupe de travail qui a invité la FAO à solliciter des observations supplémentaires que les membres du Groupe de travail étaient appelés à communiquer avant le 1^{er} avril 2009, et à réviser le projet de directives en fonction des avis reçus. Il a en outre invité la FAO à présenter les directives révisées à la Commission pour information. Les directives ont été révisées sur la base des observations reçues de la Finlande et font l'objet du document d'information *Projet de Directives sur l'adoption de stratégies de sélection pour la gestion durable des ressources zoogénétiques (version révisée)*.³⁴

33. En tant que membre du Conseil d'administration du Comité international pour le contrôle des performances en élevage (CICPE), la FAO a été chargée de mettre sur pied un groupe de travail pour l'identification des animaux et le contrôle des performances en élevage dans les pays en développement. Un document d'information générale a été préparé et il servira à mettre à jour les directives concernant l'identification des animaux et le contrôle des performances en élevage dans les pays en développement.

34. La plupart des pays du Proche-Orient et d'Afrique du Nord ne procèdent pas au contrôle des performances en élevage. Pour mieux faire connaître ces questions et partager l'expérience des régions en matière d'identification des animaux, de traçabilité et de contrôle des performances, la FAO et l'ICARDA ont organisé un atelier du 2 au 4 mars 2009 à Aleppo (République arabe syrienne) auquel 11 pays³⁵ étaient représentés par les participants.

35. Nombre d'éléments attestent que les races indigènes de bétail vivant dans des milieux où elles sont constamment confrontées à la maladie y résistent mieux que d'autres races. Toutefois, la plupart des témoignages de résistance à la maladie chez certaines races n'ont pas été scientifiquement confirmés. La FAO et l'Institut national pour la recherche agronomique français ont organisé une réunion d'experts³⁶ les 22 et 23 juin 2009 à Paris (France) pour discuter des ressources zoogénétiques et de la résistance ou de la tolérance à la maladie, notamment les maladies parasitaires des ruminants.

36. La FAO a également donné une large diffusion à trois publications sur différents aspects de l'utilisation durable des ressources zoogénétiques.^{37 38 39}

Domaine prioritaire 3: Conservation

³³ CGRFA/WG-AnGR-5/09/Inf. 5.

³⁴ CGRFA-12/09/Inf. 11

³⁵ Algérie, Arabie Saoudite, Égypte, Jordanie, Jamahiriya arabe libyenne, Mauritanie, Maroc, Oman, Soudan, Tunisie et Yémen.

³⁶ Allemagne, Australie, Brésil, Burkina Faso, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, France, Kenya, Nouvelle-Zélande et Pays-Bas.

³⁷ *Sélection assistée par marqueurs – situation actuelle et perspectives pour l'agriculture, l'élevage, la foresterie et la pêche*, <http://www.fao.org/docrep/010/a1120e/a1120e00.htm>

³⁸ *Population et animaux – les éleveurs traditionnels, gardiens de la diversité des animaux domestiques*
<ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/010/a1057e/a1057e.pdf>

³⁹ *Application of radioimmunoassay in improving the reproductive management of smallholder dairy cattle. Results from an IAEA regional technical cooperation project in Africa*. <http://www-naweb.iaea.org/nafa/aph/public/aph-tecdoc-1571.pdf>

37. La FAO appuie par des avis techniques un projet de conservation intitulé « Conservation *in situ* de ruminants endémiques en Afrique de l'ouest », financé conjointement par le FEM et par la Banque africaine de développement dans quatre pays d'Afrique de l'Ouest (Gambie, Guinée, Mali et Sénégal).

38. La FAO a commencé à travailler sur un nouvel ensemble de directives pour la conservation des ressources zoogénétiques. DAD-Net a permis d'identifier des utilisateurs potentiels, de déterminer leurs besoins d'appui technique en matière de cryoconservation et de préciser la teneur générale des nouvelles directives. Un atelier sur les méthodes de cryoconservation et l'élaboration de directives sur la question s'est tenu à Rome du 22 au 24 janvier 2009. Cinq experts ont préparé un projet de manuel. Un atelier de formation sur la cryoconservation a été organisé en Tunisie du 21 au 23 avril 2009; il a été coparrainé par le Département de l'agriculture des États-Unis avec l'assistance administrative de l'ICARDA. Il a été suivi par 25 participants de 17 pays⁴⁰ ainsi que par une dizaine de participants du pays hôte. Le projet de manuel a servi de manuel de référence, et un questionnaire a été distribué pour obtenir un retour d'information sur le contenu des directives.

39. Dans le cadre du projet GLOBALDIV, la FAO a supervisé la rédaction d'un article sur les méthodes de pointe pour la hiérarchisation des races en vue des programmes de conservation, et a contribué à la préparation d'un document de synthèse sur l'évaluation de la diversité génétique des races d'élevage. Elle a aussi préparé un document de travail et a contribué à un éditorial du *Bulletin d'information* GLOBALDIV sur la conservation des ressources génétiques en volailles.

Domaine prioritaire 4: Politiques, institutions et renforcement des capacités

40. La FAO a continué d'administrer le Réseau DAD-Net qui tient lieu de forum informel facilitant les échanges sur les questions touchant aux ressources zoogénétiques. DAD-Net s'est avéré un bon moyen d'échange d'expériences qui permet aux participants de demander des informations et de débattre entre eux de manière informelle de divers aspects de la gestion des ressources zoogénétiques. Une enquête auprès des utilisateurs, menée en juillet 2008, a permis d'évaluer l'utilité de DAD-Net et de veiller à ce que le système continue de répondre aux besoins des utilisateurs.⁴¹ Des améliorations sont en cours sur la base des retours d'information reçus.

41. La FAO a invité les pays qui n'ont pas encore établi un point focal national pour les ressources zoogénétiques à nommer leur coordonnateur national. En juillet 2009, 151 pays avaient désigné leur coordonnateur national.

42. La FAO a contribué à différents cours organisés au profit de chercheurs de pays en développement par des organisations partenaires (Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM), Master européen en sélection et génétique animales (EM-ABG), projet GLOBALDIV, ILRI et Université agricole suédoise). La Division mixte a organisé deux cours de formation sur l'utilisation durable des ressources zoogénétiques en Afrique dont ont bénéficié des participants de 19 pays.⁴²

43. La FAO a collaboré avec la Plate-forme sur les technologies de sélection des animaux d'élevage de la Commission européenne pour définir les priorités en matière d'appui à la recherche sur la gestion des ressources zoogénétiques en Europe. La Commission européenne se servira des observations reçues à ce sujet pour examiner les propositions de travaux de recherche.

44. Au titre de ses relations régulières avec le secteur privé, la FAO a organisé le 3 juin 2009 une réunion conjointe avec l'European Forum for Farm Animal Breeders (EFFAB), une

⁴⁰ Afrique du Sud (2), Algérie, Bangladesh, Botswana, Égypte, Éthiopie (2), Jamahiriya arabe libyenne (3), Jordanie, Kenya (2), Kirghizistan, Mauritanie, Maroc, Ouganda (2), Ouzbékistan (2), Sénégal, Sri Lanka et Viet Nam.

⁴¹ <http://dad.fao.org/cgi-bin/getblob.cgi?sid=-1,525>

⁴² CGRFA/WG-AnGR-5/09/Inf. 2, paragraphe 31.

fédération d'éleveurs européens. Elle a donné aux participants l'occasion d'identifier les questions d'intérêt mutuel; un protocole d'accord entre la FAO et l'EFFAB est en cours d'élaboration. La FAO a également accueilli les « journées industrielles » de deux programmes de recherche européens (EADGENE et SABRE).

Élaboration de stratégies et de plans d'action nationaux

45. L'élaboration et la mise en œuvre au niveau national d'une stratégie et d'un plan d'action pour les ressources zoogénétiques (Stratégie et plan d'action nationaux) constituent le moyen le plus efficace de donner une traduction pratique au Plan d'action mondial à l'échelon national. La stratégie et le plan d'action nationaux et leur élaboration pourraient contribuer à rallier divers intérêts au sein du secteur de l'élevage et à coordonner les ressources humaines et financières disponibles pour optimiser l'utilisation et la conservation des ressources zoogénétiques. Ce processus ne manquera pas de susciter chez les décideurs et le grand public une prise de conscience accrue de l'importance de ces ressources, des multiples rôles et utilités de l'élevage et de la nécessité de maintenir la diversité génétique qui permettra de s'adapter à l'évolution des conditions.

46. La FAO a établi le document *Projet de directives visant à faciliter la préparation de stratégies et de plans d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*,⁴³ qui a été présenté au Groupe de travail à sa cinquième session. Le Groupe de travail a recommandé à la Commission d'avaliser ces directives et de demander à la FAO de les finaliser et de les publier. Une version révisée des directives est présentée dans le document *Directives pour la préparation des stratégies et plan d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques (version révisée)*.⁴⁴

47. La FAO a appuyé l'élaboration de politiques et de stratégies pour les ressources zoogénétiques dans le cadre d'un projet de coopération technique (PCT) réalisé en Albanie et d'un projet PCT de création d'installations en Arménie et au Burundi.

48. La FAO a organisé des ateliers régionaux au Chili et au Brésil avec des Coordonnateurs nationaux d'Amérique latine et des Caraïbes pour discuter de l'établissement d'un Centre de liaison régional. Le Brésil (EMBRAPA) a été choisi pour assurer la liaison pour l'Amérique latine et les Caraïbes. La FAO a également contribué à des réunions et ateliers de formation annuels organisés par le Centre de liaison régional pour l'Europe et a organisé des ateliers régionaux en Afrique et en Asie. Les efforts en vue de la création d'autres centres de liaison régionaux se sont poursuivis. Avec des financements du gouvernement australien, la FAO a appuyé la création d'un réseau régional dans le Pacifique Sud-Ouest. Une attention particulière est actuellement accordée à la création d'un Centre de liaison régional pour l'Asie centrale. La FAO est en train de rédiger des directives sur le cadre institutionnel de mise en œuvre du *Plan d'action mondial*, en s'inspirant de l'expérience acquise du fonctionnement des centres de liaison nationaux et régionaux existants.

49. Des représentants de la FAO ont pris la parole à diverses conférences et réunions scientifiques sur les ressources zoogénétiques afin de sensibiliser l'opinion à l'importance de la bonne gestion de ces ressources.⁴⁵

Les petits éleveurs, gardiens des ressources zoogénétiques

50. Les petits éleveurs, y compris les pasteurs, contribuent grandement à la sécurité alimentaire et au développement rural, notamment dans les pays en développement. Cette contribution est reconnue et soutenue par plusieurs organismes et accords internationaux. À sa trente-quatrième session, la Conférence de la FAO a reconnu le rôle important des petits éleveurs, en particulier dans les pays en développement, en tant que détenteurs de la plus grande partie des

⁴³ CGRFA/WG-AnGR-5/09/Inf. 6.

⁴⁴ CGRFA-12/09/Inf. 10.

⁴⁵ CGRFA/WG-AnGR-5/09/Inf. 2, Annexe 4.

ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde, en matière d'utilisation, de mise en valeur et de conservation des ressources des animaux d'élevage. Elle a demandé à la Commission « d'aborder cette question dans son rapport à la session de 2009 de la Conférence de la FAO ». ⁴⁶ Pour donner suite à cette demande, la FAO a présenté à la cinquième session du Groupe de travail le document *Rôle des petits éleveurs en tant que gardiens des ressources zoogénétiques*, ⁴⁷ et le document *Contributions des petits éleveurs et des pasteurs à la mise en valeur, à l'utilisation et à la conservation des ressources zoogénétiques*. ⁴⁸ Ces documents passent en revue les différents rôles et contributions des petits éleveurs et des pasteurs, et rappelle les priorités stratégiques du *Plan d'action mondial* qui appellent à leur accorder une attention particulière.

51. Le Groupe de travail a souligné l'importance du renforcement des capacités et de l'appui institutionnel pour répondre aux besoins particuliers des petits systèmes d'élevage, tout en garantissant le respect du savoir, des innovations et des pratiques des communautés locales et autochtones et l'application de la législation et des accords internationaux pertinents. Il a demandé un délai de deux mois pour examiner plus avant ces documents. Des observations ont été reçues de l'Allemagne. Le document d'information *Rôle des petits éleveurs dans la mise en valeur, l'utilisation et la conservation des ressources zoogénétiques* ⁴⁹ a été préparé en réponse aux recommandations du Groupe de travail; il décrit les divers moyens par lesquels les petits éleveurs assurent la garde des ressources zoogénétiques et récapitule les orientations données et fournies par le Groupe de travail.

IV. FINANCEMENT DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL

52. Le *Plan d'action mondial* décrit le rôle essentiel que joue la FAO en aidant les pays à assurer sa mise en œuvre, notamment en facilitant la collaboration et l'établissement de réseaux au niveau mondial et régional et en mobilisant des financements pour la conservation des ressources zoogénétiques. ⁵⁰ Le *Plan d'action mondial* recommande que la FAO, par le biais de son programme ordinaire, fournisse un appui adéquat à la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* ⁵¹ et recherche, avec les mécanismes, fonds et organismes internationaux compétents, les moyens pour lesquels ils pourraient faciliter cet objectif. ⁵²

Modalités d'évaluation de l'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action mondial

53. La Conférence technique internationale a demandé à la Commission de superviser la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* dans le contexte de son programme de travail pluriannuel. ⁵³ À sa trente-quatrième session, la Conférence de la FAO a invité la Commission à superviser et évaluer l'application du *Plan d'action mondial* et à lui faire rapport, à sa session de 2009, sur les mesures prises pour donner suite à la Conférence d'Interlaken. Le *Plan d'action mondial* précise que la Commission doit convenir des modalités de présentation des rapports intérimaires, ainsi que des critères et des paramètres à appliquer pour évaluer les avancées de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*. À cet effet, la FAO a préparé le document *Évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* ⁵⁴ qui souligne l'importance qu'il y a à utiliser une présentation commune pour l'établissement des rapports intérimaires nationaux afin de permettre à la FAO de préparer des rapports mondiaux de synthèse.

⁴⁶ CGRFA/WG-AnGR-5/09/Inf. 9

⁴⁷ CGRFA/WG-AnGR-5/09/5.

⁴⁸ CGRFA/WG-AnGR-5/09/Inf. 4.

⁴⁹ CGRFA-12/09/Inf. 12.

⁵⁰ *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*, paragraphes 58–61.

⁵¹ *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*, paragraphe 65.

⁵² *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*, paragraphe 66.

⁵³ ITC-AnGR/07/REP paragraphe 25.

⁵⁴ CGRFA/WG-AnGR-5/09/3.1.

Le document a été présenté au Groupe de travail à sa cinquième session, et il a formulé des recommandations à ce sujet.

54. Le Groupe de travail a examiné un projet de questionnaire préparé par la FAO et décidé de fournir un retour d'information à ce sujet pour le 1^{er} avril 2009 au plus tard, afin que la FAO présente le questionnaire à la Commission en tant que document d'information. Le questionnaire a été révisé en fonction des observations reçues de l'Allemagne, de la Finlande, de la Suède et de la Turquie, et il fait l'objet du document intitulé *Questionnaire à l'appui de la préparation des rapports intérimaires nationaux sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial*.⁵⁵

55. La FAO continue de fournir des informations sur les sources de financement et les dons par l'intermédiaire du serveur de liste de DAD-Net. Des liens ont été établis entre DAD-IS, portail d'information sur les ressources zoogénétiques, et le Mécanisme de facilitation de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (FM-PGRFA)*⁵⁶ afin que les Coordonnateurs nationaux puissent directement accéder aux informations actualisées de la base de données sur les donateurs du Mécanisme de facilitation.

56. En 2008, la FAO a créé l'entité de programme 2BA03 intitulée « Appui au Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques », qui est entièrement consacrée au *Plan d'action mondial*. Dans son Plan à moyen terme 2010-13 et dans le Programme de travail et budget 2010-11, les activités en rapport avec les ressources zoogénétiques relèvent du résultat organisationnel B3 – *Meilleure gestion des ressources naturelles, y compris les ressources génétiques animales, pour la production animale* de l'objectif stratégique B, Production animale durable accrue.⁵⁷ Le cycle biennal de planification du programme de travail et budget (PTB) de la FAO et la planification sur dix ans dans le cadre du programme de travail pluriannuel de la Commission fournissent un cadre souple et prévisible propre à faciliter la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*.

57. Le *Plan d'action mondial* recommande la création d'un Compte de fonds fiduciaire à la FAO.⁵⁸ Plusieurs donateurs contribuent désormais financièrement à des programmes visant à renforcer les synergies entre les activités normatives et opérationnelles et entre les programmes mondiaux et les programmes nationaux, afin de mieux aider les membres à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Ces fonds de programme sont pleinement intégrés avec les grands programmes tels que définis dans le PTB de la FAO pour l'exercice 2008-09 et ont été approuvés par la Conférence de la FAO à sa trente-quatrième session, l'accent étant mis sur des initiatives multidisciplinaires. Dans le nouveau Cadre stratégique de la FAO, le programme relatif aux ressources zoogénétiques est également couvert par le domaine d'action prioritaire *Établissement de normes mondiales et application des normes dans les politiques et les législations nationales (DAP-NLN)*.⁵⁹

58. Des fonds d'affectation spéciale pour les ressources génétiques ont été créés au titre du Partenariat stratégique pour le développement rural entre la Suède et la FAO et de l'Accord de coopération de partenariat FAO/Norvège. Les financements relevant de ces accords de coopération ont aidé la FAO à allouer des fonds catalytiques à des activités spéciales de tout niveau. La FAO est également associée à plusieurs projets financés par la Commission européenne qui accordent des allocations à des participants de pays en développement et appuient la création et la diffusion de connaissances. Elle a contribué à l'élaboration de projets nationaux de coopération technique et à la création de facilités pour des projets de coopération technique

⁵⁵ CGRFA-12/09/Inf. 9.

⁵⁶ <http://www.globalplanofaction.org/>

⁵⁷ Projet de Plan à moyen terme 2010-13 et Programme de travail et budget 2010-11, PC 102/3, FC 128/11 a Rev.1, <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/meeting/017/k5475e.pdf>

⁵⁸ *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*, paragraphe 68.

⁵⁹ Projet de Plan à moyen terme 2010-13 et Programme de travail et budget 2010-11, PC 102/3, FC 128/11 a Rev.1, <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/meeting/017/k5475e.pdf>

nationaux susceptibles de conduire à des projets d'investissement de plus grande envergure. Elle prépare actuellement un programme de fonds fiduciaire multidonateurs pour faciliter la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*.

Vers une stratégie de financement pour la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*

59. Il est clairement indiqué dans le *Plan d'action mondial* que sa mise en œuvre nécessitera d'importantes ressources financières supplémentaires et un appui à long terme aux activités et programmes nationaux, régionaux et internationaux axés sur les ressources zoogénétiques qui s'inscrivent dans le droit-fil des accords internationaux pertinents.⁶⁰ Il invite la Commission à élaborer une Stratégie de financement en vue de sa mise en œuvre.⁶¹ Pour donner suite à cette demande, des consultations ont été menées au sein des unités de la FAO et avec d'autres organisations internationales afin d'explorer des stratégies et des mécanismes de financement, l'objectif étant de mettre au point une stratégie de financement pour le *Plan d'action mondial*. La FAO a formulé et largement diffusé des questionnaires visant à déterminer les besoins des pays, ainsi que les priorités des donateurs et des programmes, lesquels sont présentés en détail dans le document *Résultats des questionnaires sur les besoins des pays et les priorités des donateurs concernant la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*.⁶² On trouvera des renseignements sur les mécanismes existants dans le document *Vers une stratégie de financement pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*.⁶³

60. Le document a été présenté au Groupe de travail, à sa cinquième session, et il a procédé à un échange de vues sur les éléments possibles et la teneur d'une stratégie de financement avant de convenir de ses principaux éléments. La FAO a ensuite préparé un projet de Stratégie de financement en se fondant sur les principaux éléments et l'annexe suggérés par le Groupe de travail⁶⁴ et l'a diffusé aux membres du Groupe de travail pour une période d'examen de trois mois. En s'appuyant sur les observations reçues, la FAO a alors préparé le document *Projet de Stratégie de financement de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*⁶⁵ présenté à la Commission pour examen.

V. AVIS DEMANDÉS

61. La Commission pourra souhaiter:
- i) approuver la Stratégie de financement et demander à la FAO d'en assurer l'application, et appeler les donateurs à renforcer leur soutien financier à la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*;
 - ii) demander à la FAO de continuer à allouer des fonds sur le programme ordinaire et à donner des avis techniques pour la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* à l'échelon national;
 - iii) demander à la FAO de suivre la structure du document *Format et teneur des rapports sur la situation et les tendances en ce qui concerne les ressources zoogénétiques*⁶⁶ pour la préparation des rapports de synthèse relatifs à la situation et aux tendances des ressources zoogénétiques, et souligner l'importance d'une mise à

⁶⁰ *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*, paragraphe 64.

⁶¹ *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*, paragraphe 54.

⁶² CGRFA/WG-AnGR-5/06/Inf. 3.

⁶³ CGRFA/WG-AnGR-5/09/6.

⁶⁴ CGRFA/WG-AnGR-5/09/REP, Appendice D

⁶⁵ CGRFA-12/09/11.

⁶⁶ CGRFA/WG-AnGR-5/09/3.2.

- jour régulière des données et informations sur les ressources zoogénétiques fournies par les pays à DAD-IS;
- iv) réaffirmer qu'il convient d'établir dans les pays des systèmes d'alerte et d'intervention rapide pour les ressources zoogénétiques et encourager leur mise en place qui devrait faire partie intégrante des stratégies et plans d'action nationaux;
 - v) approuver le document *Directives sur l'adoption de stratégies de sélection pour la gestion durable des ressources zoogénétiques (version révisée)*,⁶⁷ encourager les pays à appliquer pleinement ces directives et demander à la FAO de les publier et de les diffuser largement;
 - vi) approuver le document, *Directives pour la préparation des stratégies et plans d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques (version révisée)*,⁶⁸ encourager les pays à appliquer pleinement ces directives et demander à la FAO de les publier et de les diffuser largement;
 - vii) convenir d'un calendrier pour l'évaluation des avancées de la mise en œuvre du Plan d'action mondial, comme l'a recommandé le Groupe de travail, et inviter ses membres à préparer leurs premiers rapports intérimaires nationaux pour 2011;
 - viii) approuver le *Questionnaire à l'appui de la préparation des rapports intérimaires nationaux sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial*,⁶⁹ et demander à la FAO d'en faire un outil de suivi et d'analyse électronique de données dans DAD-IS, afin que les pays puissent présenter leurs rapports par voie électronique et faciliter l'élaboration des rapports de synthèse par la FAO;
 - ix) demander à la FAO de continuer à collaborer, dans le cadre de partenariats et d'alliances, avec d'autres mécanismes et organisations internationaux afin de renforcer la mobilisation de ressources financières en faveur de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*;
 - x) demander à la FAO de continuer à mettre à jour et à améliorer les directives techniques sur la gestion des ressources zoogénétiques et de tenir à jour le manuel d'utilisation de DAD-IS; et,
 - xi) reconnaître les importantes contributions des petits éleveurs en tant que gardiens d'une bonne partie des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde, d'où l'importance de répondre à leurs besoins spécifiques, et noter la nécessité que les pays tiennent compte des contributions des petits éleveurs et favorisent leur participation pleine et entière à la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* et à la préparation et à la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques.
 - xii) demander au Secrétaire de faire rapport à la Conférence de la FAO à sa session de 2009 sur les mesures prises pour donner suite à la Conférence d'Interlaken et de traiter également dans ce rapport du rôle important des petits éleveurs, en particulier dans les pays en développement, en tant que gardiens de la plus grande partie des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde en ce qui concerne l'utilisation, la mise en valeur et la conservation des ressources de l'élevage.

⁶⁷ CGRFA-12/09/Inf. 11.

⁶⁸ CGRFA-12/09/Inf. 10.

⁶⁹ CGRFA-12/09/Inf. 9.